

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Demande d'autorisation de pêche du MAQUEREAU
au chalut à bourrelet non lesté (OTM) dans les eaux territoriales des Côtes d'Armor**

(Arrêté préfectoral n° R53-2019-10-29-002 du 29 octobre 2019 relatif à la pêche du maquereau au chalut dans les eaux territoriales des Côtes d'Armor)

ANNÉE

<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Nouvelle demande
<input type="checkbox"/> Demande d'autorisation pour la pêche dans les trois milles de la baie de Saint-Brieuc *	<input type="checkbox"/> Demande d'autorisation pour la pêche entre les trois et douze milles des eaux territoriales des Côtes d'Armor

- * zone délimitée par la ligne reliant les points de coordonnées (WGS 84) correspondants aux points suivants :
- à l'est par l'alignement de la bouée des Landas (-2.5215927 ; 48.6903708) par le cap d'Erquy (-2.7183404 ; 48.5629531) ;
 - au nord-ouest par l'alignement de la bouée Caffa (-2.7699149 ; 48.6211928) par la bouée de la Roselière (-2.8139835 ; 48.6101904) ;
 - à terre par la laisse de basse mer.

Informations navire			
Nom navire			
Immatriculation navire			
Longueur hors tout (m)		Puissance motrice (kW)	
Port de débarquement			

Informations armateur demandeur	
Nom et prénom	
Adresse postale	
Adresse électronique	

RAPPEL : Les demandeurs de renouvellement d'autorisation doivent être à jour de leurs obligations déclaratives de pêche (fiches de pêche ou journal de pêche).

Formulaire de demande à retourner au plus tard à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer/délégation à la mer et au littoral (DDTM/DML) d'immatriculation du navire le **1^{er} NOVEMBRE** de l'année précédant l'année pour laquelle l'autorisation est demandée.

Fait à _____ le _____

Signature _____